



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 129788

## Texte de la question

M. Albert Facon attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le bien-fondé, « de nombreux résultats sur le terrain le prouvent », des prises en charge non psychiatriques de l'autisme. Ces prises en charge, certes variées, évoluent fort heureusement aujourd'hui, souvent au profit d'interventions comportementales et éducatives (Aba Teacch), mais aussi, avec des résultats probants, au profit d'interventions dites éducatives neuro-comportementales type méthode des « 3I ». Or il semblerait que cette dernière méthode, lors de la première journée parlementaire sur l'autisme, ait été passée sous silence. Cette dernière développée par l'association A EVE (autisme espoir vers l'école) a été créée il y a six ans en réaction à la détresse parentale liée à l'insuccès de la prise en charge conventionnelle. Elle permet une reprise du développement de l'enfant autiste et les résultats sont souvent remarquables. Toutes ces méthodes non psychiatriques sont issues d'initiatives innovantes mises en place par des milieux associatifs qui se battent sur le terrain, au quotidien, pour le mieux être de l'enfant autiste et lesquelles, pour certaines, n'ont pas la chance d'être évaluées, alors qu'elles ont le mérite d'exister. Il conviendrait que le plan d'actions 2012 pour les autistes puissent intégrer certaines revendications, notamment celle de l'association A EVE qui souhaiterait, entre autres, qu'il soit possible de donner aux familles le choix de la prise en charge. Aussi il lui demande quelles seront les dispositions retenues en 2012 pour permettre une meilleure reconnaissance de ces méthodes éducatives et alternatives qui tendent toutes à aider au mieux l'enfant autiste et sa famille.

## Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129788

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2012, page 2018

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)